

ORDONNANCE DE MISE EN DÉTENTION

R.H.R. I.399/3.-

L'an mil neuf cent cinquante et un, le vingt et unième jour du mois de Mai; Suppléant

Par devant Nous, D. VAUWIER, Juge de Tribunal de Résidence de Bujanda, résidant à Kigali, Juge de Tribunal de Police de ... a comparu le nommé KALEGEYA, murraywanda, préqualifié, détenu à la prison de Kigali.-

L'Officier du Ministère Public près le Tribunal de Résidence de Bujanda, résidant à Kigali, a exposé qu'une instruction du chef de détention d'or non ouvré, tentative de corruption d'une personne chargée d'un service public (Art. I et 20204.2c (3.R.5.11.10.2) art. CP.L.I et 150 C.P.L.II.

étaient ouverte à charge du comparant, qu'il existe contre lui des indices sérieux de culpabilité que le fait paraît constituer une infraction à l'égard de laquelle la loi commine une peine de S.P. de six mois; que des circonstances graves et exceptionnelles exigent son incarcération et que cette mesure est impérieusement réclamée par l'intérêt de la sécurité publique et des nécessités de l'instruction.

Et a requis la mise en détention préventive de l'inculpé.

Le comparant expose.

Ruhengeri



7735

L'an mil neuf cent cinquante et un, le vingt et unième jour du mois de Mai; Suppléant

Nous D. V. VAUWIER, Juge du Tribunal de Résidence de Bujanda, résidant à Kigali, Juge de Police de ...

Attendu que le nommé KALEGEYA, est prévenu de détention d'or non ouvré et de tentative de corruption; et fait l'objet d'une instruction judiciaire au Parquet de Kigali,

Attendu que l'infraction est punissable de plus de six mois de condamnation pénale; qu'il existe contre lui des indices sérieux de culpabilité

Que des circonstances graves et exceptionnelles exigent son incarcération et que cette mesure est impérieusement réclamée par l'intérêt de la sécurité publique et les nécessités de l'instruction.

Vu la réquisition du Ministère Public tendant à placer le prévenu en détention préventive.

Vu les articles 33 et 34 du code de procédure pénale.

Ordonnons que le nommé KALEGEYA, soit conduit et détenu à la prison de Kigali;

Notifié au prévenu le 195 ...

Le Juge. -Suppléant ;

D. V. VAUWIER.
J. Vauchier